

La GAZETTE

de la

CGT du CPN

N° 54

SEPTEMBRE
OCTOBRE
2019

Édito

Après un été caniculaire, le gouvernement CAC 40 de Macron n'est pas décidé à rafraîchir l'atmosphère.

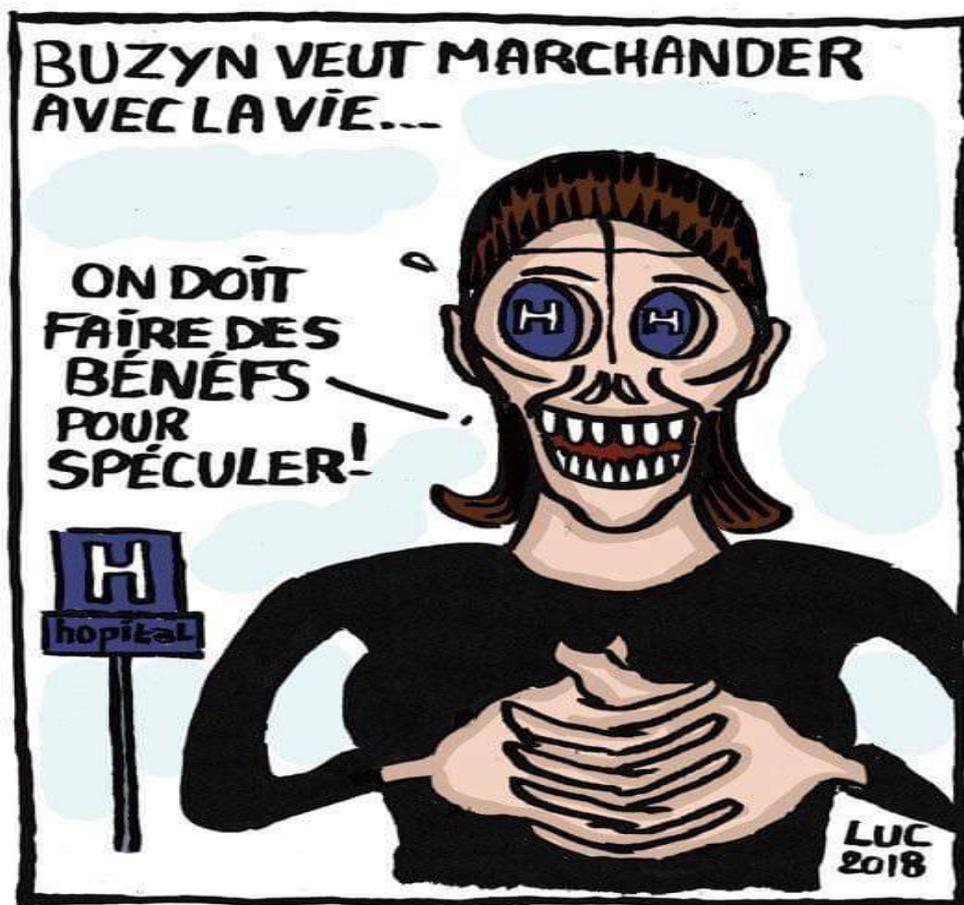
Conseillé par des patrons du public et privé, avides de profits, qui s'appliquent à faire trimer le bas peuple jusqu'à la mort, il veut faire croire qu'il faut travailler plus longtemps pour l'intérêt général de notre système de retraites et introduire un système par points.

Certains intellectuels progressistes ou syndicats « raisonnables » qui prétendent voir la réalité en face, sont là pour soumettre les travailleurs et culpabiliser les autres dans un élan moralisateur teinté de soumission et de peur.

La CGT n'est pas de ceux-ci, elle reste fidèle à ses engagements de protection sociale, d'égalité, de défense absolue du droit du travail et de tous les acquis obtenus par la sueur des travailleurs au cours des luttes et des résistances. La CGT se dressera toujours pour contrer ceux qui veulent contrôler et fasciser les esprits pour mieux exploiter le fruit de leur dur labeur.

Au CPN, la CGT défendra toujours le soin égalitaire et humain pour stopper les appétits de pouvoir des nouveaux chefs méprisants à qui la Direction a confié les clés de l'hôpital.

La CGT est là aussi pour protéger les soignants de ces sinistres managers qui veulent étouffer la réflexion intellectuelle si précieuse dans l'exercice de NOS tâches quotidiennes auprès des patients.



Le vrai visage du Ministère de la Santé !

On a eu chaud	P.2	Ils nous soignent !	P.7 à 9
Mobilisés	P.3 et 4	Et si vous vous syndiquiez ?	P.10
NON à la casse	P.5 et 6	Page juridique	P.11

A vos stylos ! P.12

Dernières brèves P.13 et 14

On discute ... P.15

Pressions et violences P.16

Coin des instances P.17 à 19

Votez et likez CGT CPN P.20

Jacques BRIMONT, Emmanuel FLACHAT, Cédric ROUX, Amélie DRIGET, Sylvain BELUCHE, Harmonie ROYER et Vanessa JUPPONT ont participé à l'élaboration de cette gazette
N'hésitez pas à prendre votre stylo pour nous écrire

Canicule à l'Hôpital ... on a eu chaud !!!

La Ministre de la Santé tire un bilan positif des actions mises en place pour faire face aux 2 épisodes caniculaires que l'on a rencontré cet été 2019.

Tout était sous contrôle, 1 500 morts seulement mais les personnels ont assuré grâce à des directions d'établissement qui ont su anticiper et prévenir tout risque.

Vous pensez qu'elle est à côté de la plaque ?

Nous aussi !



Le CPN n'en est pas à sa première canicule mais pour la Direction, tout était sous contrôle et le plan canicule particulièrement bien maîtrisé.

La preuve en est la **première réunion du plan canicule a été mise en place en date du 28 juin 2019 alors que nous étions déjà en niveau 3 « plan canicule » au niveau de la Meurthe et Moselle !!!**

La CGT du CPN n'a pourtant pas attendu cette réunion pour interpeller la Direction de nombreuses fois dès début 2019 afin que soient mises en place des mesures pour permettre d'une part, aux agents de travailler dans des conditions certes dégradées mais acceptables et également aux patients accueillis de bénéficier d'une prise en charge adaptée.

Toutefois, malgré ces alertes, force est de constater que sur le terrain, la réalité cet été est bien évidemment toute autre :

- **chaleur extrême dans les locaux y compris dans les bâtiments neufs soi-disant écolo,**
- **Intervention de la CGT pour faire poser des films solaires sur les vitres du CMP Toul Adultes qui était en surchauffe,**
- **problèmes de climatisation, d'approvisionnement en eau et en brumisateurs,**
- **pour les ventilateurs, les agents ont du se « dépatouiller » cette année pour monter du matériel « made in Polska » dans leur services, souvent sans le moindre outil. Certains sont déjà cassés mais la Direction ne manquera pas l'année prochaine de s'interroger sur la pertinence de nouvelles demandes d'achat en pestant contre les agents !**

La question également de la modification des horaires de travail a été demandée et mise en place seulement sur certains services tels que la voirie, cuisine, ... Mais quid de l'aménagement des horaires de consultations dans les CMP et services ? Quel intérêt de faire déplacer les patients au plus chaud de la journée ? Quelle qualité d'accueil des usagers !

La question du télétravail pour les agents administratifs a encore une fois été ignorée par la Direction alors que d'autres administrations l'ont déjà adopté (ex : le conseil départemental, ...)

La CGT du CPN restera attentive et déterminée à faire respecter à la Direction les engagements pris pour le prochain été notamment :

- revoir les règles de distribution des brumisateurs,
- réfléchir à un mode opératoire sur l'organisation des structures ambulatoires et/ou autres services,
- réfléchir pour équiper le CMP de Maxéville en pièces climatisées. ...

Un point a été inscrit par la CGT à l'ordre du jour du prochain CHSCT pour faire le bilan de cet été 2019 et définir qui mettra enfin en place ces recommandations de bon sens !

La CGT du CPN dans les mobilisations

Grève nationale du 2 juillet 2019

La CGT du CPN, avec l'Union Syndicale Départementale CGT Santé Action Sociale 54, était présente aux côtés des personnels en lutte aux urgences du CHRU de NANCY. Elle a participé aux débats avec le directeur adjoint du CHRU de NANCY et pu faire remonter aussi les préoccupations de nos collègues de l'UAUP.

Manque de moyens, manque de lits, manque de personnels : tous solidaires !



Sur le passage du Tour de France le 9 juillet 2019



Petit clin d'œil à l'attention des médias pour alerter, à l'occasion de cet évènement sportif, sur le drame qui se joue dans nos hôpitaux et rappeler qu'avec les plans d'économies du gouvernement, ce sont toujours les patients et les personnels qui trinquent !!! D'autres choix sont souhaitables d'urgence !

Le 11 septembre 2019 : journée nationale de grève dans la santé



Distribution de tracts aux usagers avec l'Union Syndicale Départementale CGT Santé Action Sociale 54 entre 6 heures et 9 heures à la gare de NANCY.

De bons échanges avec les passants sur la priorité à donner aux services publics dans les choix gouvernementaux actuels !

L'après-midi, une délégation du CPN, de la Maternité et de l'EHPAD les Cygnes a été reçue par la Déléguée Territoriale 54 de l'Agence Régionale de Santé pour évoquer les revendications spécifiques à nos établissements.

Sur PARIS, une délégation d'une centaine de camarades du 54, du 57 et du 88 a défilé dans les rues pour converger vers le Ministère de la Santé pour une entrevue.



Le 24 septembre 2019 : journée nationale de grève contre la réforme des retraites

Pas question de laisser le gouvernement entamer une réforme des retraites sur la base du rapport DELEVOYE.

La CGT défilait ce 24 septembre 2019 pour dire :

- NON au projet de réformer notre retraite par répartition au profit d'un opaque système à points,
- NON à la suppression de la CNRACL et du calcul plus avantageux de notre pension de retraite sur la base de notre salaire des 6 derniers mois.

800 manifestants à NANCY - 150 000 sur toute la France.

Un premier coup de semonce mais on ne restera pas sans réaction face à cette nouvelle réforme anti-sociale.



La CGT du CPN saisit la justice

Après avoir maintes et maintes fois averti une Direction apathique, la CGT du CPN a pris ses responsabilités et décidé de saisir les autorités judiciaires sur 2 dossiers : la protection de nos personnels et la gestion financière de notre hôpital.

Plainte au Procureur de la République pour mise en danger de la vie d'autrui



Aucune de ces interpellations n'a été prise au sérieux. A ce jour, les multiples préconisations sont restées lettres mortes et pire, de récentes décisions de réorganisation vont même à leur rencontre, générant des risques professionnels majeurs et avérés.

Quelle ne fut pas notre surprise de recevoir seulement **15 jours après, une réponse négative** d'instruire l'affaire. Il n'y aurait pas selon le Procureur de caractère manifestement délibéré / volontaire. Par contre, le Procureur ajoute qu'il va ouvrir une enquête pénale contre le patient agresseur placé en PSI. On croit rêver !!!

Mais pas tant que ça malheureusement car dans notre société, on tente insidieusement de changer la représentation de la maladie mentale et des patients qui en souffrent.

Le patient doit aujourd'hui s'adapter à notre société, ce qui est un changement radical de conception de la maladie. Cette société sécuritaire et sous contrôle ne peut plus lui permettre d'être malade. Le patient psychiatrique doit être soumis aux mêmes règles que les autres sans doute sous le faux prétexte de vouloir le déstigmatiser. C'est pourquoi, on incite de plus en plus à judiciariser sa pathologie et vouloir le faire passer devant les tribunaux pour condamner ses différences.

Pour la CGT, ce sont les défauts dans l'organisation du travail en place qui sont responsables de la violence à l'hôpital, pas le patient ! La CGT poursuivra son combat !

Le 12 juillet 2019, la CGT saisissait le Procureur de la République suite à une nouvelle agression survenue auprès d'une soignante du Centre Psychothérapique de NANCY le 22 juin 2019 en chambre PSI à l'Unité A du NBH. **Pourquoi ?**

Depuis des années, le CHSCT n'a eu de cesse d'interpeller la Direction et le chef de pôle du Grand NANCY sur les dangers encourus par les agents du fait du manque de personnels et des profils des patients hospitalisés notamment sur l'Unité A. Nous avons usé de tous les outils à notre disposition dans le cadre de nos missions : CHSCT extraordinaires, enquêtes CHSCT suite à accidents de travail graves, expertises confiées à des cabinets indépendants, saisine de l'inspection du travail, signalement auprès de l'Agence Régionale de Santé, ...

Saisine de la Chambre Régionale des Comptes

Ayant appris que la Cour des Comptes réalisait un contrôle sur le CPN, la CGT a décidé de la saisir par courrier daté du **17 septembre 2019** sur différents dossiers :

- les dérives potentielles autour de l'externalisation du bionettoyage (3,5 millions d'euros d'argent public par an depuis plus de 10 ans qui partent au profit de grandes entreprises privées)



Cour des comptes

- L'utilisation de l'argent de la formation continue pour payer des organismes de formation « douteux » (Mindfulness France) avec un risque de conflit d'intérêts
- L'utilisation des logements de fonction et des véhicules de service,

Le démantèlement du service public en marche

Après avoir combattu par la CGT, la loi de Transformation de la Fonction Publique a été publiée le 6 août 2019 dans la torpeur estivale. Petite synthèse proposée par la CGT :

Disparition du CHSCT et du CTE

Création d'un CSE (Comité Social d'Établissement) qui remplace le CTE et le CHSCT mais attention, il peut être constitué à l'échelle de l'établissement ou du GCS

Une ou plusieurs formations spécialisées santé, sécurité et conditions de travail peuvent être créées au sein du CSE mais en cas de risques particuliers, elles prendront le périmètre du site le plus proche des agents

Des CAP réformées

Les Commissions Administratives Paritaires Locales ne seront compétentes que pour :

- les titularisations,
- la discipline,
- les licenciements après 3 refus de poste en retour de disponibilité ou pour insuffisance professionnelle,
- les révisions de notation (qui disparaîtra définitivement au 1^{er} janvier 2021 au profit d'un entretien professionnel chargé d'évaluer la performance de l'agent et mis en place dès 2020)

Un recours facilité aux contractuels

Création d'un CDD de projet.

Création de contrat saisonnier conclu pour accroissement temporaire d'activité (par période de 6 mois mais au maximum 12 mois sur 18 mois)

Les primes

Création d'une prime d'intéressement collectif pour les fonctionnaires, les contractuels et les médecins après avis du CSE

La discipline

Création d'une nouvelle sanction du 1^{er} groupe (c'est-à-dire prononcée sur simple décision du directeur sans consultation des CAPL) : l'exclusion temporaire de 3 jours !

La protection sociale

Le gouvernement prendra prochainement par ordonnance des mesures sur :

- les complémentaires de santé pour les agents
- la mutualisation des services de santé au travail

- les ATMP et les temps partiels thérapeutiques
- le congé de proche aidant, ...

Les autorisations spéciales

Un décret harmonisera les différents droits dans la fonction publique pour autoriser des absences pour événements familiaux, ...

Création d'un droit à l'allaitement sur le temps de travail d'une heure par jour pendant une année à compter de la naissance de l'enfant

Le télétravail

Organisation élargie (décret à paraître)

L'apprentissage

Apprentissage pour les infirmiers, les orthophonistes, ...

La rupture conventionnelle

A compter du 1^{er} janvier 2020 et à titre d'expérimentation sur 6 ans, les fonctionnaires pourront convenir avec leur direction d'une rupture conventionnelle.

Le montant plafond sera fixé par décret.

Les agents concernés toucheront ensuite l'allocation chômage d'aide au retour dans l'emploi.

Dispositifs en cas de suppression de poste ou de service

Création d'un dispositif d'accompagnement de l'agent dont le poste a été supprimé avec priorité de recrutement sur tout emploi vacant dans le département ou la région.

Détachement d'office du fonctionnaire dont les missions ou services seront externalisés pendant toute la durée du contrat.

Obligations d'égalité professionnelle

Au 31 décembre 2020, l'employeur devra avoir établi un plan d'action comportant a minima :

- le traitement des écarts de rémunérations hommes/femmes,
- l'égalité d'accès aux grades et emplois,
- l'articulation vie professionnelle/vie privée
- la prévention et le traitement des discriminations, violences sexistes, harcèlement moral et sexuel. A défaut, pénalité à verser d'un montant de 1% de la masse salariale brute !

La psychiatrie publique source de toutes les attentions

C'était une promesse du Président Macron : se pencher sur la situation de la psychiatrie publique ! En parallèle au travail en cours au Ministère de la Santé, une mission parlementaire était chargée de rendre un rapport à la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale sur l'organisation territoriale de santé mentale ...

Pour la CGT, ce rapport n'est qu'un comparatif de chiffres qui nie l'histoire de la psychiatrie, son évolution et ses valeurs humanistes.

Nous regrettons cette présentation émanant de députés qui reprennent, ni plus ni moins, les orientations gouvernementales responsables du délabrement actuel.

Parmi les propositions :

- **gel des ouvertures de nouveaux lits d'hospitalisation,**
- **développement massif d'équipes mobiles,**
- **80% du personnel pour l'ambulatoire,**
- **obliger le privé lucratif à prendre les mêmes patients que le public (y compris les pathologies les plus lourdes, ...**

Ils osent utiliser notre vocabulaire historique dont ils détournent le sens pour égarer les professionnels, les usagers et les familles.

Le secteur de la psychiatrie n'est pas qu'un territoire ou une activité ambulatoire !



La CGT fait depuis longtemps le constat de l'état désastreux des conditions d'accueil et de soins en psychiatrie. Nous dénonçons par nos luttes nombreuses et légitimes, la dégradation de la psychiatrie publique par les gouvernements successifs.

Refusons la destruction de la psychiatrie publique accessible à chacun quels que soient ses moyens, au profit des cliniques lucratives et d'une médecine à deux vitesses.

Opposer l'hospitalisation à l'ambulatoire revient à attaquer directement la sectorisation à laquelle nous sommes très attachés, car c'est la base de la psychiatrie humaniste que nous défendons. Contrairement au rapport qui prône l'uniformisation, la CGT revendique que chaque citoyen bénéficie de structures de soins publiques (CMP, service d'hospitalisation, hôpital de jour...) assurant des soins adaptés à toutes les pathologies, pour un secteur de maximum 70 000 habitants au plus près de son domicile. Cette sectorisation par une même équipe pluridisciplinaire est le seul outil pertinent d'évaluation des

besoins et de continuité des soins.

Nous sommes atterrés de constater que le schéma de réponse pour la psychiatrie est identique à celui des urgences : des mesures sans moyens et la privatisation à tout prix !

Ce rapport n'est malheureusement qu'un outil de plus pour accélérer la destruction déjà en marche de l'hôpital psychiatrique et des services publics.

Et pendant ce temps, le privé est à l'affût ...

Edifiant d'entendre les déclarations de Patrick de Saint Jacob, **directeur de CLINEA Psychiatrie France** (40 cliniques); branche du sinistrement célèbre groupe ORPEA, gestionnaire d'Ehpad.

« J'aime à montrer que le privé peut faire ce qu'on attendrait de plus noble dans le public ! »

Rappelons que son groupe est soutenue par la politique de casse de nos établissements publics menée par le Ministère et ses Agences Régionales de Santé.

L'ARS Grand Est lui a d'ailleurs offert sur un plateau la construction d'une clinique privée de psychiatrie de 80 lits à Thionville dont l'inauguration est prévue en avril-mai 2020.

Pendant ce temps, dans le public, on crève ... !!!

Le Ministère soigne ses soignants !

Plusieurs centaines de services hospitaliers sont en grève partout en France, aux urgences mais pas seulement !

La population nous soutient à plus de 90% pour les luttes menées.

Les soignants ne cachent plus leur colère et leur insatisfaction devant les réponses apportées (ou pas !) par notre Ministre de la Santé.

Nous ne nous satisferons pas de mesurette : la CGT exige des moyens pour l'hôpital, des embauches, un moratoire sur la fermeture de lits ou de services ainsi qu'une revalorisation de nos salaires ! Stop au bla-bla et aux missions d'experts ! Il est urgent d'agir, Madame la Ministre !



Pratiques avancées, glissements de tâches, low-cost du soin, ... ?

Les députés voudraient maintenant dans la loi Ma Santé 2022 autoriser les infirmiers à adapter la posologie de certains traitements et étendre le droit de prescription.

Quelle belle idée !! Certes un peu réchauffée mais quelle considération pour nous les petits tâcherons !

Infirmières, infirmiers, le législateur LREM qui s'y connaît bien en santé avec une ministre au top du top va vous faire travailler plus, sans gagner plus ! Il va même vous accorder d'exercer au-delà de votre profession sans aucune réglementation ni réelle protection juridique.

A l'arrache, en toute décomplexion, ce gouvernement va tenter de vous faire gober que votre profession évolue, vous caresser dans le sens du poil tout en ouvrant la porte aux abus.

Dans un premier temps, l'élargissement du champ de compétences sera modeste : il ne change pas grand-chose avec les pratiques actuelles de bon sens pour apporter des soins de qualité aux patients.

Le diable se cachant dans les détails, la CGT dénonce le fait que le dispositif a comme seul but de remplacer plus ou moins la pénurie médicale sans pour autant revaloriser l'exercice infirmier.

Tel l'agent d'entretien mis à contribution pour distribuer des traitements dans certains EHPAD ou structures médico-sociales, le glissement de tâche guette chaque professionnel de santé avec une banalisation de son travail.

Les récents protocoles de coopération ou pratiques avancées infirmières (les fameux IPA) sont autant d'outils (d'arnaques ?) pour ne pas parler des vrais problèmes :

- un métier en soif de reconnaissance mais en complète perte de sens,
- un métier en dessous de la moyenne de l'OCDE à hauteur de 300€/mois,
- des conditions de travail de plus en plus dégradées qui ne font plus forcément rêver les bacheliers et font que des élèves-infirmiers ou de jeunes professionnels abandonnent (30% dans les 5 ans !!!)
- une pénurie de médecins en raison des politiques catastrophiques menées antérieurement (numérus clausus, ...)

Même traitement pour les aides-soignants

Du changement s'annonce à la rentrée 2020 puisque le gouvernement a prévu d'intégrer au référentiel de formation AS des actes techniques et médicaux relevant antérieurement des compétences du diplôme d'infirmiers.

La fausse raison évoquée par le Ministère : rendre le métier plus attractif !!!

Pour la CGT, seules une forte revalorisation du salaire, une hausse des effectifs et un vrai travail sur la prévention des risques professionnels (TMS, burn-out, ...) répondraient aux attentes des professionnels.

Rappelons qu'1/3 des AS partent en invalidité avant 50 ans !

Et si on parlait salaires et avancements ?

Le 2 juillet dernier, à l'occasion d'une parodie de rendez-vous salarial, Olivier DUSSOPT a confirmé que le pouvoir exécutif n'entendait toujours pas augmenter les salaires des agents de la Fonction publique en 2020 et sans doute pas davantage en 2021 et 2022.

On ne saurait parler de surprise puisque nos gouvernants sont au progrès social et à la justice économique ce que Donald Trump est à la poésie et à la délicatesse !

Les conséquences du gel interminable de la valeur du point d'indice et de l'absence de mesures générales étaient déjà préoccupantes ; elles deviennent à présent catastrophiques.



De janvier 2010 à aujourd'hui, la CGT estime qu'en moyenne, les agents ont perdu 6 000 € par rapport à l'inflation !

Autres chiffres éloquentes :

- il y a 20 ans un agent de catégorie B était recruté à 28% au-dessus du SMIC contre 5,6% aujourd'hui et 0,9% en 2022 si rien ne change.
- il y a 20 ans un agent de catégorie A était recruté à 50% au-dessus du SMIC contre 20% aujourd'hui et 15% en 2022 si rien ne change.

La CGT milite pour une revalorisation de 3% au titre des années 2019 et 2020 !

Taux de promotion 2019 : rien de neuf sous le soleil !

Depuis quelques années, la tendance est à la baisse des fameux ratios d'avancement de grade dans la fonction publique. Cette pratique associée au gel du point d'indice permet ainsi de juguler l'évolution de la masse salariale, principale dépense des hôpitaux publics.

Le dernier arrêté du 8 juillet 2019 ne fait pas exception à la règle et confirme la non évolution de ses taux et sont largement en deçà des attentes des personnels

Voici le détail pour les différentes filières et corps de métiers :

Filière administrative

- Attaché d'administration principal : 7% en 2019, 2020 et 2021
- Adjoint des cadres hospitalier de classe supérieure : 12% en 2019 et 11% en 2020 et 2021
- Adjoint des cadres hospitalier de classe exceptionnelle : 10% en 2019 e 9% en 2020 et 2021
- Assistant médico-administratifs de classe supérieure : 8 % en 2019, 2020 et 2021
- Assistant médico-administratifs de classe exceptionnelle : 8% en 2019, 2020 et 2021
- Adjoint administratif principal de 2e classe : 6 % en 2019,2020 et 2021
- Adjoint administratif principal de 1re classe : : 6 % en 2019,2020 et 2021

Filière ouvrière et technique

- Dessinateur principal : 10 % en 2019,2020 et 2021
- Ouvrier principal 2^e classe : 6 % en 2019,2020 et 2021
- Ouvrier principal 1^{re} classe : 7% en 2019,2020 et 2021
- Agent de maîtrise principal : 15% en 2019, 2020 et 2021
- Technicien supérieur hospitalier de 2e classe : 10 % en 2019, 2020 et 2021
- Technicien supérieur hospitalier de 1re classe : 12% en 2019, 11% en 2020 et 10% en 2021

Psychologues

Psychologue hors classe : 9% en 2019, 2020 et 2021

Filière soins

- Aide-soignant principal : 8% en 2019, 2020 et 2021
- Infirmier catégorie B de classe supérieure : 14% en 2019, 2020 et 2021
- Infirmier catégorie A en soins généraux deuxième grade : 11 % en 2019, 2020 et 2021

Ratios pour avancement (suite)

Filière de rééducation

- Ergothérapeute de classe supérieure : 11% en en 2019, 2020 et 2021
- Psychomotricien de classe supérieure : 11% en 2019
- Orthophoniste de classe supérieure : 11% en 2019
- Orthoptiste de classe supérieure : 11% en 2019
- Diététicien de classe supérieure : 13% en en 2019, 2020 et 2021

Filière médico-technique

Préparateur en pharmacie hospitalière : 12 % en 2019, 2020 et 2021

Filière socio-éducative

- Éducateur technique spécialisé de classe supérieure : 12% en 2019
- animateur principal 1ère classe : 8% en 2019, 2020 et 2021
- animateur principal 2^{ème} classe : 8% en 2019, 2020 et 2021
- Moniteur-éducateur principal : 8% en 2019, 2020 et 2021
- Assistant socio-éducatif principal : 10% en 2019



Protection sociale complémentaire

Pour rappel, la fonction publique hospitalière dispose statutairement que les hôpitaux prennent en charge les frais d'hospitalisation pour une durée de 6 mois, les soins médicaux dispensés et les médicaments délivrés dans l'établissement. Les employeurs n'ont de cesse de vouloir faire disparaître cet « avantage »

Le CGOS, quant à lui, couvre partiellement les pertes de rémunérations pour 150 jours d'arrêt par an mais uniquement sur la base du salaire hors primes.

La Cour des Comptes conteste aujourd'hui la nature de cette prestation qui représente 96 millions d'euros par an en 2018 et tend à augmenter.

Pour la Cour des Comptes, ce dispositif devrait relever d'un régime de prévoyance (mutuelles privées) au lieu d'être assuré par le CGOS au titre de l'action sociale.

Pour la Cour des Comptes, les employeurs devraient réduire leur participation au CGOS et renvoyer les agents vers des complémentaires privées et donc payantes (avec peut-être une participation de l'employeur comme dans le secteur privé)

On voit bien que ce qui dessine est dans la droite ligne de ce gouvernement ultra-libéral : ouvrir des parts de marché juteuses pour les grands groupes assurantiers.

La CGT se dressera sur leur route pour conserver tel quel le CGOS et la prestation maladie.

Retraites

Les derniers mois ont été intenses pour le fonctionnement de la CNRACL, notre caisse de retraite fondée en 1945 avec un régime spécifique doté d'un conseil d'administration élu par les affilié.e.s et les retraité.e.s.

Résultat net déficitaire 2018 = - 572 M€ !

Certains établissements oublieront même de régler les cotisations perçues sur la fiche de paie.

La complexité de la réglementation, le fait que le gouvernement ne prenne pas la mesure du manque de moyens dans les établissements pour répondre aux questions des agents entraînent pour conséquence le **départ à la retraite sans avoir l'ensemble de leurs droits**

acquis d'environ 25% de fonctionnaires relevant de la CNRACL.

Pour ce gouvernement, ce qui compte est la casse des droits des agents et la volonté de mettre en place des conditions de plus en plus compliquées pour l'application de la réglementation, pour que personne ne s'y retrouve (y compris à la CNRACL) et ainsi imposer sa future réforme. Selon la taille et les moyens de l'établissement, il y aura donc des agents pour qui la réglementation sera respectée et d'autres, l'immense majorité, où la réglementation ne pourra pas s'appliquer.

(article complet sur notre site internet)



Pourquoi se syndiquer à la CGT du CPN ?



Parce que nous **DÉFENDONS les intérêts de TOUS les salariés**, mais aussi **des valeurs humaines fortes** : de solidarité, de liberté, d'égalité, de démocratie, de paix et de lutte contre toutes formes de discrimination et d'exclusion.



Parce que nous **défendons notre hôpital** et le **service public** et **exigeons des moyens** pour permettre des prises en charge de qualité.



Parce que chaque point de vue est important, chacun(e) peut exprimer ses aspirations et les faire progresser par la force du **« tous ensemble »**

Notre **force** à la CGT du CPN : **des COLLÈGUES militants dans les services** qui partagent vos quotidiens de travail. Toutes les professions du CPN y sont représentées et tu y as toute ta place.

Etre syndiqué-e à la CGT ouvre des droits :



Droit de participer et de décider : chaque **syndiqué donne son opinion, débattre et participe** à la prise de décision, peut s'impliquer dans la vie syndicale et y exercer des responsabilités s'il le souhaite



Droit de se former : la formation syndicale est un droit pour tous les syndiqués salariés. La CGT propose plusieurs types de formation de caractère général ou spécifique (chaque syndiqué a droit à 12 jours par an)



Droit à l'information : la CGT du CPN dispose d'une presse confédérale ouverte sur le monde du travail, utile pour solidariser les intérêts, construire les luttes et permettre la réflexion et l'échange collectif.



Droit à une réduction d'impôts : 66% de la cotisation syndicale est déductible

Comment me syndiquer ?

Viens nous voir ou appelle nous les mardis ou vendredis au local CGT pavillon Raynier, remplis le bulletin ci-dessous ou télécharge le bulletin d'adhésion sur notre site internet www.lacgtducpn.com

Bulletin de contact et de syndicalisation



NOM : Prénom :

Je Souhaite :

- prendre contact
- me syndiquer

Adresse :

Code Postal : Ville :

Service : N° tel :

Bulletin à renvoyer à la CGT du CPN, 1 rue du Docteur Archambault – BP 11010 – 54 521 LAXOU
Tel : 03.83.92.51.93 – Fax : 03.83.92.51.92 – mail : cgt@cpn-laxou.com – site internet : www.lacgtducpn.com



VOS DROITS



Congé paternité (nouveau)

Le décret n°2019-630 du 24 juin 2019 crée un nouveau congé paternité en cas d'hospitalisation de l'enfant.

Depuis le 1er juillet 2019, le père, le conjoint de la mère ou la personne liée à elle par un pacte civil de solidarité ou vivant maritalement avec elle, a droit au congé de paternité et d'accueil de l'enfant en cas d'hospitalisation immédiate de l'enfant après la naissance pendant toute la période d'hospitalisation dans une ou plusieurs unités de soins spécialisés (néonatalogie, ...) pendant une durée maximale de trente jours consécutifs.

Ce congé doit être pris dans les quatre mois suivant la naissance de l'enfant.

Le salarié bénéficiant de ce congé doit en informer son employeur sans délai en transmettant un document justifiant de cette hospitalisation.

Pas d'indemnités sans texte !

A l'heure où Ministère de la Santé et certaines directions d'établissements tentent d'abuser de la soif de reconnaissance de certains professionnels, le Conseil d'Etat vient de rappeler la jurisprudence constante en la matière : **aucune rémunération spécifique ne peut être versée à un agent si elle ne s'appuie pas sur un texte législatif ou réglementaire !**

Dans un arrêt rendu le 29 mai 2019, le Conseil d'Etat devait statuer sur la demande d'un infirmier qui demandait à ce que son employeur l'indemnise pour l'accomplissement d'actes médicaux dans le cadre d'un protocole de coopération.

Pour rappel, ces fameux protocoles de coopération (initiés dans l'article 51 de la loi HPST de Bachelot) pouvaient amener des personnels infirmiers de la Fonction Publique Hospitalière à effectuer des actes dépassant le contenu des soins infirmiers tels que définis par le Code de la Santé Publique.

Le Conseil d'Etat a rejeté la demande de l'infirmier au motif qu'aucun texte n'a prévu de rémunération spécifiques des actes accomplis dans le cadre d'un protocole de coopération.

Pour enfoncer le clou, la haute juridiction a même cru bon de préciser que cela impliquait donc que ces actes « non-infirmiers » devenaient par la combinaison des textes juridiques, le travail statutaire des personnels infirmiers !!!

En gros, vous faites le travail de médecins (du fait de la pénurie actuelle) et vous signez une coopération expliquant que cela devient votre boulot normal pour lequel vous êtes déjà rémunéré !!!

Alors prudence quand on commence à faire miroiter de la valorisation aux infirmiers ou aux aides soignants en échange de glissements de tâches ! Méfiance également vis-à-vis des pratiques avancées infirmières ... !

Report de congés en cas de maladie

Sauf accord de l'employeur, les congés non pris ne peuvent se reporter que dans le délai de 15 mois.

Le report des congés annuels non pris pour raison de maladie ou d'accident de travail est un principe juridique définitivement tranché dans le secteur privé comme dans la fonction publique.

Cela résulte de l'application de la directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 relative à certains aspects de l'aménagement du temps de travail. De même, ce droit au report s'exerce, en l'absence de dispositions dans le droit national, dans la limite de quatre semaines de congés.

Déjà mis en œuvre il y a quelques années dans votre gazette, l'équipe syndicale vous propose à nouveau un espace dans lequel nous pouvons publier vos articles ... alors, merci d'avance pour votre contribution, chères lectrices, chers lecteurs !



Mon expérience d'infirmière sur l'Unité A

Qui à part une infirmière qui a travaillé des années dans cette unité pourrait en parler le mieux de cette fameuse Unité A ?

Aujourd'hui, j'ai décidé de vous parler sans tabou de mon expérience dans ce service qui s'est dégradé d'année en année.

J'ai même envie de vous dire que le paquebot est en train de sombrer petit à petit mais assurément !

L'unité A, c'est un service fermé qui accueille des patients sous contrainte, principalement des patients en SDRE et d'autres en SDT.

21 lits et 3 chambres d'isolements, enfin ça c'était au début de l'ouverture du NBH car depuis l'unité a bien changé !!!

La fermeture de l'unité E n'a rien arrangé à la situation : on accueillait de plus en plus de patients, et par manque de lits, on nous demandait même d'installer des personnes en chambre PSI porte ouverte.

Ces derniers mois, l'unité accueillait 22,23,24,25 ! J'ai même vu jusqu'à 26 patients !!!

Pour combien de soignants en poste ? 4 le matin, parfois 1 de journée quand celui ci n'est pas amené à combler le manque d'effectif d'un autre poste, 4 d'après-midi et seulement 2 la nuit !!! Oui, oui vous avez bien lu, que 2 agents la nuit pour 21 patients voire bien souvent plus et 3 chambres PSI à surveiller toutes les 15/30 minutes !

Le degré de violence physique et verbale, vous croyez utile qu'on en parle ?

Qui dit unité fermée et patients SDRE/SDT, dit passage à l'acte hétéro agressif quasi permanent.

Se faire cracher dessus, étrangler, mordre, prendre un coup ou se faire insulter devient tellement « ordinaire » à l'unité A.

On rentre parfois à la maison avec 1 ou 2 hématomes mais bon, on banalise en se disant « c'est notre métier, c'est le risque... », et puis cela devient tellement habituel qu'on en oublie de faire des Ennov, et surtout par manque de temps, parce qu'on a hâte de quitter notre poste... on a hâte de quitter ce

merdier ...!

Durant des mois, je commençais mes journées en me demandant ce que j'allais avoir comme situations merdiques, si j'allais me prendre un coup, si j'arriverais à boucler les « X » tâches que j'avais commencées mais bien évidemment, c'était mission impossible surtout à l'Unité A où le personnel est sollicité à tout va.

J'ai finalement, comme beaucoup, demandé ma mutation et par chance, réussi à l'obtenir.

Pourquoi partir de l'Unité A? Non pas à cause des patients bien au contraire car c'est une unité très intéressante pour enrichir ses connaissances cliniques, mais plutôt en raison des prises en charges parfois déconnantes, au surnuméraire permanent, à la drogue qui circule encore plus que dans une salle de shoot, à l'absence d'écoute de la Direction et à la charge de travail croissante (VAD, consultations externes, accompagnements divers, etc...) tout ça pour le même nombre d'agents.

On est un, deux, trois ... huit au total, à être parti de ce borborygme, huit en neuf mois !!!

Et que fait la Direction ? Elle affecte des jeunes agents avec très peu voire pas d'expérience alors que ce service demande une spécificité particulière.

D'ailleurs le constat est alarmant, vu les derniers événements survenus depuis un an et demi ! J'ai eu quatre cadres de santé en cinq ans ! Preuve qu'un réel malaise flotte au dessus de cette unité. Ils sont tous partis ou ont demandé leur mutation, enfin pour être honnête, disons plutôt que la hiérarchie a précipité quelques départs. En bref, j'ai choisi d'être infirmière en psychiatrie pour soigner, aider, écouter, accompagner et non pour administrer des traitements si besoin à tout va parce qu'on a même plus 20 minutes à accorder à un patient en souffrance.

Je n'ai pas choisi d'être infirmière pour faire un travail vide de sens et bâclé comme l'institution nous pousse malheureusement à le faire en mettant de côté le patient !

Dernières brèves !!!



Chambres individuelles maintenant payantes

C'est innocemment au cours d'un Conseil de Surveillance que la Direction du CPN a annoncé la tarification à la charge du patient pour une chambre individuelle.

Un patient en chambre seule devra désormais s'affranchir de 35 euros par jour payés par sa mutuelle. A défaut d'une prescription médicale qui stipule la nécessité d'être en chambre seule, le patient devra payer ...

Tout le monde y passe même les patients sous contrainte, qui ont encore moins fait le choix d'une hospitalisation !!

La mauvaise foi n'ayant plus de limites au CPN, la Direction argumentera que le patient ne payera rien puisque c'est sa mutuelle qui prendra tout en charge.

Pour la CGT, c'est quand même bien le patient qui raque, peu importe que cela passe par sa complémentaire car il la paye bien sa mutuelle !

C'est à se demander si la Direction a conscience de ses choix politiques ou non au vu du décalage avec les beaux discours dans les éditos du journal du CPN sur les valeurs de l'hôpital, mais les masques tombent.

Economies de bout de chandelles ...

C'est par une note d'information n°110 que nous avons appris la disparition de certaines prestations spéciales délivrées par le service restauration : les pique-nique, barbecue et autres plateaux froids.

Pique-nique et barbecue impacteront désormais le budget des activités thérapeutiques.

La CGT rappelle juste à la Direction que suite à une intoxication alimentaire survenue sur Bonvol il y a quelques années, l'analyse de cette TIAC avait conduit la même Direction à interdire aux services d'acheter et de stocker de l'alimentation pour les pique-nique et barbecue en les obligeant de passer par le service Restauration !!!

Concernant les plateaux froids, ils ne seront plus accessibles qu'aux gens qui travaillent,

Preuve du cynisme ambiant, le dernier scandale révélé par l'œil du 20 heures sur France 2, à propos de la société Happytal (conciergerie d'hôpital) Cette entreprise avec qui les hôpitaux parisiens s'est spécialisée, moyennant une commission, facture aux patients différents services jusqu'alors inclus dans les frais d'hospitalisation : supplément chambres individuelles jusqu'à 50€ par jour, livraison de journaux, petites courses, ... Dans certains, cela peut aller jusqu'à des factures de 1 000 € par patient !

Une manne financière pour ces entreprises qui jouent sur la confusion que peut faire le patient entre ce qui est pris en charge par la Sécu et ce qui relève d'un supplément à sa charge.

Les patients qui souffrent ne représentent plus qu'une marchandise dans la tendance capitaliste visant à transformer l'hôpital public en un hôpital entreprise ! Le patient devient client ! C'est cette vision du soin que la CGT combat depuis des années.

c'est-à-dire les directeurs et les médecins-chefs !

Pour la CGT, c'est la fin d'une certaine convivialité et d'une qualité de vie au travail qui existait depuis des années. Dommage !

Si la Direction voulait vraiment faire des économies pertinentes, la CGT lui suggère de supprimer les bouteilles de Perrier et autres dosettes de café Dolce Gusto généreusement fournies sur le budget de l'établissement ... (d'autant plus incompris quand les services ont galéré cet été pour obtenir des bouteilles d'eau 1er prix)

On dépanne maintenant sur Briey

Mardi 13 août 2019, c'était réunion de crise au CPN : suite au décès du chef de pôle de psychiatrie et à une carence en personnels médicaux sur l'Hôpital de Briey, l'Agence Régionale de Santé Grand Est a sollicité le CPN (comprenez plutôt qu'elle a exigé !) pour apporter sa contribution pendant 6 mois en mettant à disposition du temps médecin. Les patients hospitalisés sous contrainte relevant de ce secteur seront orientés sur Jury.



Pour la CGT, la démarche ne manque pas de culot.

Certes, chacun peut afficher sa solidarité pour permettre aux patients du secteur de Briey de bénéficier de consultations médicales mais la situation ne surgit pas comme ça d'un coup !

Cela fait des années dans notre pays que les gouvernements successifs s'emploient à saborder l'Hôpital Public et à ne pas entendre la CGT lorsqu'elle met en avant la dégradation des conditions de travail et

son corollaire de départs et de fuites de personnels médicaux et paramédicaux avec un risque de pénurie !

La CGT souligne aussi le fait que notre ARS a encouragé l'installation d'une clinique privée de psychiatrie sur Thionville et que cette dernière ouvre très prochainement.

La CGT redoute, et prédit donc malheureusement à plus ou moins court terme, la mort de la psychiatrie publique sur Briey.

La même ARS, qui appelle au secours aujourd'hui, ne manquera pas demain de répondre qu'une offre privée existe à quelques kilomètres ... !

Pour enfoncer le clou, rappelons que le CPN n'est pas non plus un puit sans fond : une dizaine de médecins partent ou sont parties avec peu de perspectives de remplacement à ce jour !

Ce n'est pas la dernière procédure de choix des internes qui s'est achevée le 24 septembre 2019 qui va nous rassurer : en 2019, ce sont plus de 17% des postes d'interne en psy qui n'ont pas été pourvus !!!

A quand un sursaut et une réelle prise de conscience de la gravité de la situation ?

Addicto - bazar ?

Force est de constater que nous ne connaissons pas dans notre pays de baisse de la consommation ni des pathologies graves qui lui sont associées. Les besoins de prise en charge sont donc toujours aussi nécessaires. Pourtant, le chef du PGN persiste et signe dans sa décision de fermer les lits de l'addictologie au profit d'un hôpital de jour intensif qui ouvre le 1er octobre 2019.

Pour les patients souffrant d'une pathologie addictive, c'est un sacré pari que de penser qu'ils pourront se soigner entre 9h et 17h et c'est en cela que la CGT dénonce la fermeture de tous les lits d'addictologie. En crise, le soir, ces patients n'auront d'autres choix que de se rendre aux urgences sans

possibilité pour ces dernières de trouver des lits malgré une promesse de conventionnement avec les hôpitaux de Lunéville et Pont-à-Mousson.

Concernant le projet d'organisation du travail, la CGT dénonce un dialogue de sourds avec la Direction en CHSCT.

Rien sur les conditions d'accueil de nos collègues Addicto du CHRU (formation à voir en 2020 seulement !)

Rien de concluant non plus sur les effectifs et les plannings (à part, un tableau nous présentant des cycles avec des semaines de 21 heures et d'autres de 44 !!!)

Rien non plus sur le volet pourtant obligatoire de prévention des RPS !

DERNIERE MINUTE : le Docteur BOURGOGNON est annoncé comme réintégrant le CPN mais cette fois-ci sur le service HJ d'addictologie.

Le dialogue et la construction, oui ! La compromission, non !

Fidèle à ses engagements et à la confiance que vous nous avez accordés en nous plaçant 1ère organisation syndicale du CPN, vos représentants s'efforcent au mieux de participer aux différents groupes de travail avec la Direction.

Pour autant, forces de propositions, nous savons aussi conserver notre libre-arbitre pour ne pas nous laisser bernier par un faux-semblant de dialogue social qui serait préjudiciable aux agents.

On reparle des postes aménagés ... à la bonne heure !!!

Au mois de juillet 2019, s'est enfin tenue la commission des postes aménagés. Celle-ci découle du CHSCT et devrait normalement siéger tous les trois mois. En dépit des relances de la CGT, elle n'avait pas eu lieu au CPN depuis mars 2018 !

Cette commission n'a pas pour but d'aborder des cas particuliers. Elle doit au contraire permettre la prévention de situations de handicaps et de maladies professionnelles.

La CGT réclame une cartographie des postes aménagés sur le CPN afin d'identifier les services où les conditions de travail sont particulièrement pourvoyeuses d'arrêts maladies ou d'usures physiques ou mentales pour les professionnels. Notre but : améliorer ces conditions afin d'agir directement sur les causes des aménagements de postes.

La CGT demande un lien étroit avec le service de formation continue afin de **faciliter les évolutions et les reconversions professionnelles ainsi que des mesures concrètes pour aider à l'intégration des personnels bénéficiant de postes aménagés au sein des services.**

La DRH semble accepter toutes les demandes dont la plupart émanent de la CGT (y compris celle de réunir régulièrement cette commission) Elle ajoute même qu'elle créera bientôt un **poste de « référent handicap »** qui aura pour but d'étudier et faciliter les aménagement de poste.

Tout ceci pourrait être entendu comme une réelle prise de conscience de la direction mais la réalité est quelque peu différente... **Le CPN vient d'écopier de deux amendes pour non respect de la loi sur le handicap et toutes ses promesses entrent directement dans les barèmes de diminution de ces amendes !!!** Espérons que la DRH saura enfin se saisir de tout ce dossier afin d'améliorer réellement et durablement les conditions de travail des personnels...!

Formation : prenons garde aux dérives !

La CGT s'est bien souvent trouvée isolée lors des CTE pour dénoncer les dérives de la formation continue.

C'est donc avec une certaine satisfaction qu'elle a pu contribuer au renouveau de la formation, en lien avec nos collègues de la CFDT et surtout grâce à l'arrivée d'une nouvelle responsable de formation, beaucoup plus à l'écoute et surtout, force de propositions intéressantes.

Même si la CGT participe activement à cette reconstruction, elle n'est pas prête cependant à tout laisser passer sans réaction.

Ainsi, lors de la Commission de Formation du 25 septembre 2019, la CGT s'est heurtée à une Direction qui tentait de nous faire passer comme validée par toutes les secrétaires, une formation gestion du stress.

Au programme : de l'auto-massage, de la méditation pleine conscience, ..., en gros, un programme chiadé à la sauce France

Telecom pour faire accepter les mauvaises conditions de travail et culpabiliser les victimes d'une organisation responsable de ce stress !!!

Après des débats houleux, nous apprendrons au final que cette formation aura été mise sur pied par 2 secrétaires et 1 cadre de santé !?

La CGT a donc placé la Direction face à ses responsabilités : il n'est pas question d'empêcher les secrétaires d'accéder à la formation mais quel est l'intérêt de les envoyer vers des formations de ce genre en expliquant mensongèrement qu'elle est validée collectivement !

Contactées par la suite par la CGT, plusieurs secrétaires nous ont confirmé n'avoir jamais été informées et d'autres qu'elles se sont inscrites sans connaître le contenu

La CGT restera donc vigilante à l'utilisation des enveloppes de formation par catégorie professionnelle.

Ordre infirmier : stop aux pressions

A l'heure où nos collègues subissent des pressions et des menaces de l'ordre infirmier quant au paiement de leur cotisation, la CGT du CPN tient à vous rappeler qu'elle est toujours fermement opposée à celui-ci et ce depuis presque 10 ans.



🚫 Si nous sommes des **MILLIERS à RÉSISTER**, vont-ils nous **interdire** d'exercer notre profession ??

🚫 Vont-ils priver la population de près de 600 000 infirmier.e.s non inscrits.es à l'ordre infirmier qui assurent aujourd'hui les soins dans les établissements publics et privés ?

🚫 A cette heure, on « crève » dans les hôpitaux, que fait l'ordre infirmier ?

N'hésitez pas à nous contacter pour tout courrier reçu de l'ordre infirmier

(⚠️ **Pour rappel : un courrier envoyé en lettre simple sans recommandé avec accusé de réception n'a aucune valeur légale !**
L'ordre abuse également de nombreux professionnels en envoyant de faux avis d'huissier, ne tombez pas dans le panneau !)

Stop aux violences faites aux femmes

Depuis janvier 2019, 114 femmes sont mortes sous les coups de leurs compagnons ou ex-compagnons. Un décompte effrayant qui ne fait qu'augmenter jours après jours.

Le gouvernement a décidé de mettre en place un Grenelle sur les violences conjugales où les syndicats n'ont pas été conviés. Or, la dimension du travail n'est pas du tout abordée dans les premières propositions faites par le gouvernement. A ce jour, 230 000 femmes victimes de violences conjugales sont des travailleuses et bien souvent pour échapper à leur conjoint violent, elles sont contraintes à la démission ou au licenciement. Pour garantir l'indépendance économique de ces femmes et leur permettre de sortir de ce phénomène d'emprise, il est **INDISPENSABLE** de sécuriser l'emploi.

C'est pourquoi la CGT interpelle le gouvernement pour la mise en place de différentes mesures de protection des salariées dans leur cadre de leurs activités professionnelles :

- **des congés pour les victimes**
- **des aménagements du travail avec un droit à la mobilité géographique et des modifications d'horaires**
- **l'interdiction de licencier des femmes victimes et l'allongement des délais de prescription pour des licenciements abusifs.**

La question des féminicides est trop grave pour régler cela à coup de campagne de communication. Une politique publique digne de ce nom pour enrayer ce « fléau » doit être mise en place. Des moyens financiers et humains doivent être débloqués pour former tous les acteurs autour de ces violences et adopter une loi sécurisant le travail des victimes, leur garantissant ainsi qu'à leur enfant, un accompagnement social et sanitaire gratuit, un traitement judiciaire rapide de leur plainte et un éloignement immédiat de leur agresseur.

La CGT avec les associations féministes appellent l'ensemble des salarié-e-s à se mobiliser contre les violences sexistes et sexuelles à l'occasion de la journée mondiale contre les violences sexistes et sexuelles du 25 novembre prochain.



Actualités des instances

***Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus des instances CHSCT, CTE, Conseil de Surveillance et CME sur notre site internet : www.lacgtducpn.com ainsi que de nombreuses analyses sur les CAPL et leur fonctionnement.
Vos représentants CGT sont à votre écoute pour toute question.***

Conseil de surveillance du 27 juin 2019

Vente de Médreville à deux particuliers de Nancy pour 800 000 euros :

De mémoire de conseil de surveillance, il est rare que le Directeur soit mis dans l'embarras. Pourtant, à l'évocation de la vente immobilière de notre regretté CMP de proximité, **le Directeur du CAPS de Rosières s'indigne que son offre pour acquérir ce bien n'est pas été examinée.**

En effet d'après ce dernier, il en avait fait état directement à Monsieur BAROU en présence de la Directrice des Affaires Financières du CPN.

Il en a expliqué ses raisons : le projet de créer une structure de soins complète pour personnes âgées dépendantes souffrant de problèmes psychiques, à hauteur de 10 places au début avec l'ambition d'agrandir la structure en exploitant le terrain disponible.

Face à cette information, le Directeur, un peu tendu, répondra qu'il n'a jamais reçu d'offre de la part du CAPS, ce à quoi le Directeur du CAPS s'inscrira de nouveau en faux.

Stop



assez de mensonges

Le représentant CGT a réaffirmé que, dans tous les cas, le CMP Médreville n'aurait jamais dû être vendu au regard des conséquences dramatiques actuelles sur le CMP Jacquard, d'une part et ajouté qu'il s'étonnait du revirement de politique de l'établissement. En effet, après avoir entendu la Direction vanter les mérites d'un partenariat psy publique-médico social, on découvre effaré qu'elle a préféré vendre ce bien immobilier à deux infirmiers libéraux de Nancy plutôt qu'à une structure publique de soins !!!

Bref, après des débats tendus, la salle vote :

2 voix contre : CGT et le Directeur du CAPS

3 abstentions : CFDT, Espoir 54, Dr Beau .

4 pour : Madame Silvestri (Présidente), Monsieur Garzon (certainement titulaire d'un mandat de la CSIRMT qui a dû bien évidemment débattre de ce sujet ... ou pas !), Dr Laruelle et l'UNAFAM.

Paiement des chambres individuelles :

Encore une belle avancée sociale : **sans prescription médicale qui justifie la nécessité de bénéficier d'une chambre seule, le patient paiera désormais via sa mutuelle 35 euros par jour.**

Dossier non maîtrisé par la Direction puisque personne ne saura expliquer au Conseil de Surveillance comment recueillir au plus juste les informations sur les patients, ce qui laisse place à des dérives certaines.

Les patients sous contrainte seront aussi soumis à ce régime « humain ».

Non seulement, le patient ne choisit pas mais en plus, il paye.

Vive le nouveau service public hospitalier géré comme une entreprise !

Après une légère indignation feutrée de la part de certains, cette info passera comme on étend du pesticide sur un champ de blé. Tout le monde sait que c'est pourri mais on y va quand même ! Quoi de plus normal dans cet établissement ... Triste à en pleurer !

Commission Médicale d'Etablissement du 3 septembre 2019

Quelle différence d'ambiance entre cette CME et celle de juillet dernier !

Pourtant le sujet est le même : **le projet des structures de prise en charge sanitaire des personnes placées sous main de justice.**

La séance de juillet s'était avérée très vive et houleuse entre 2 chefs. Elle avait obligé le Directoire à se réunir pour mettre en place des **mesures provisoires afin d'apaiser les tensions. (Placement du DSAVS, du CRIAVS, de la détention de Toul dans le Pôle du G02-G06 et l'USP Maxéville reste dans le Pôle du PGN.)**

L'avis de la CME portait sur la prolongation de ces mesures provisoires.

Que doit on en retenir ? « Qu'il faut laisser le temps au temps... ! », que ces mesures provisoires ont permis aux équipes de préparer l'avenir sereinement et que l'été s'est déroulé sans accroc.

Cela va également permettre de ne pas figer le projet et laissera la possibilité de le modifier, il ne sera pas imposé... !

L'ambiance est feutrée, sûrement en raison de l'absence du chef du PGN mais heureusement le représentant CGT était là pour animer les débats. Il a rappelé que tout n'est pas si rose car il y a de nombreux départs médicaux et paramédicaux.



Réponse : ces départs sont liés à des projets professionnels, et non imposés ! Pour le médecin en souffrance, le CPN lui permet d'aller se refaire une santé en dépannant à Briey !

Pour les autres départs, on verra plus tard mais la responsable médicale de l'USP déclarera qu'elle n'est pas sûre de poursuivre et que cela dépendra du projet.

Pour ce qui est du calendrier qu'avait présenté le Dr Horrach en juillet, il est maintenu. Celui-ci expliquera bien ses attentes en termes de quantité et de qualité de personnels.

Avis de la CME : vote pour à la majorité (moins 2 abstentions...)

Puis, c'est le réveil du **représentant médical de l'Agence Régionale de Santé qui aura jusque là passé son temps les yeux rivés sur sa tablette et qui s'interroge sur l'absence de structures entre la psychiatrie et le médico social pour les sortants de prison déficitaires. Il a eu 3 cas durant l'été et souhaiterait des groupes de travail avec le CPN.**

La CGT lui fait part de son étonnement que cela n'est pas été pris en compte dans le diagnostic du Projet Territorial de Santé Mentale qui vient d'être rendu et dont c'était pourtant la mission !!!

De plus, la CGT lui précise que le médico-social n'a plus les moyens de travailler (un travailleur social pour 40 résidents de nuit !!!! Cela entraîne même régulièrement une intervention de la police pour remettre de l'ordre et ensuite, renvoi vers la psychiatrie ! Une fois que la personne a une étiquette « psy », la CGT lui rappelle que le médico-social refuse de s'en occuper de nouveau.

Le représentant CGT ironise sur le fait que l'ARS enlève les moyens au sanitaire et au médico social mais ensuite leur demande de se réunir pour monter un projet qui sera peu être financé ! On marche sur la tête !!!

Plusieurs médecins renverront gentiment le représentant de l'ARS dans les cordes de la réalité de terrain mais notre Directeur, quant à lui, s'est déclaré ouvert au projet !?

Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail du 17 septembre 2019

Bilan social 2018

- une augmentation de 50% des CDD en 2 ans, une augmentation exponentielle des heures supplémentaires, une augmentation du nombre de maladies ordinaires et des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles,
- le Développement Professionnel Continu est toujours aussi inefficace,
- le CPN a même dû verser des pénalités financières car il n'a pas le pourcentage (6%) de travailleurs handicapés dans nos effectifs,

Bilan sur les évènements indésirables 2018

Présentation statistique qui ne prend pas en compte les ENNOV pour surnuméraire et sous effectif mais relate uniquement les CREX.

La CGT alerte la direction sur la sous-déclaration par manque de temps et aussi parce que les agents n'y trouvent aucun intérêt à en faire.

Le Responsable du Service Qualité confirme à la CGT qu'il n'y a aucune analyse des ENNOV dénonçant des surnuméraires ou des sous effectifs !!!

Attractivité Médicale et incidences sur les conditions de travail du personnel

Suite au départ annoncé d'une dizaine de psychiatres sur l'établissement, la CGT interpelle la Direction sur la réflexion à mener en termes d'attractivité du CPN, et se demande quel est le plan d'actions de celle-ci pour palier à tous ces départs ?

Réponse : il n'y a aucune solution, rien n'est prévu, tout ces médecins aspirent à de meilleures rémunérations ailleurs, c'est leur projet personnel, ... !!!

Comment peut-on autant se voiler la face sur la mort annoncée d'un hôpital sans médecin (va-t-on finir comme à Briey ?), ou n'est-ce tout simplement pas orchestré pour mieux favoriser le secteur privé?

La CGT met en avant le management agressif de certains chefs de pôle, totalement impunis et légitimés par la Direction, qui a engendré de nombreux Risques Psychosociaux et la fuite médicale que l'on connaît....

La CGT se montre en outre très inquiète pour Archambault qui se retrouve sans médecin et aucun messie à l'horizon !

Questions CGT pour le Comité Technique d'Etablissement du 15 octobre 2019

- Crèche : bilan et premières remontées depuis la délégation de service public à LPCR
- Point GPMC : embauches / départs, politique RH pour postes vacants et attractivité, ...
- Grève : mise à jour des tableaux d'effectifs de grève et de fonctionnement + procédure sur l'assignation des personnels
- Urgences : retours et mise en œuvre des mesures annoncées par la Ministre de la Santé, primes aux personnels UAUP, projet d'extension à 15 lits et de relocalisation, ...
- Canicule : demande d'une procédure institutionnelle de travail en mode dégradé pour les CMP, les services administratifs et techniques
- GCS : explications sur le devenir des services informatique, formation et qualité
- Fermeture trésorerie du CPN : quel impact sur les patients et les personnels ? quelle organisation est prévue par la Direction ?
- Nouveau réseau de bus : le CPN s'est-il emparé de la question quant à la desserte de nos différents lieux de consultation ? quelle information pour les patients et les personnels ? Quelles mesures correctrices sont envisagées ?
- USP Centre Pénitentiaire Maxéville : présentation de la réorganisation du service Secteur du Toulous

Calendrier des prochaines instances

CHSCT le 10 décembre 2019

Comité Technique d'Etablissement le 17 décembre 2019

N'hésitez pas à contacter vos représentants CGT si vous souhaitez que nous abordions certains dossiers que nous ferons inscrire à l'ordre du jour de ces instances.

Petits changements dans votre équipe syndicale

Cédric ROUX, infirmier à l'EMIPP (G02-G06) a été désigné **nouveau secrétaire de la CGT du CPN depuis le 25 juin 2019.**

Il succède à Emmanuel FLACHAT, secrétaire depuis 2010.

Cédric, également secrétaire du CHSCT, est joignable en service au 03-83-92-52-16 et lors des permanences syndicales les mardis et vendredis au 03-83-92-51-93.

Il sera épaulé par le **secrétaire-adjoint, Sylvain BELUCHE.**



Emmanuel FLACHAT a été élu, le 5 mars 2019, secrétaire de l'Union Syndicale Départementale de la CGT Santé et Action Sociale 54.

Après 13 ans passés en tant que secrétaire-adjoint puis secrétaire de la CGT du CPN, il laisse maintenant place à Cédric.

Emmanuel conserve ses mandats au CPN (CHSCT / CTE) et reste disponible en tant que membre du bureau de la CGT du CPN.

L'info en direct au CPN, c'est sur www.lacgtducpn.com

Fidèle à la promotion du développement durable au CPN, la CGT a considérablement réduit ses impressions papier et invite tous les agents à se connecter à notre site internet, régulièrement mis à jour.

Depuis sa création fin 2010, le site comptabilise 53 127 visites et 140 244 pages parcourues.

Et n'oubliez pas, la CGT est aussi sur Facebook

Vous pouvez nous suivre sur notre Facebook CGT CPN LAXOU

- des photos et vidéos de nos manifs,
- des informations pratiques,
- des articles de presse et des vidéos sur la psychiatrie,
- des liens sur l'actualité et les luttes dans d'autres établissements,

N'hésitez pas à vous abonner, à liker et à partager ! Déjà 370 abonnés !



Vous êtes également intéressés par l'actualité de la santé et du social dans notre département ? Cette nouvelle page pourrait vous plaire : @cgtsanteas54